BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 705

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

491 694 303 RCS Lorient.
ORCOM FIMOREC.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 21, Rue Léonard de Vinci, Zac du Parco, 56700 Hennebont.
Oppositions : Art. L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ORCOM ANORIANT Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : 13, boulevard du Général Leclerc 56100 LORIENT RCS LORIENT 350 032 132 ET ORCOM FIMOREC Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 21, rue Léonard de Vinci ZAC du Parco 56700 HENNEBONT RCS LORIENT 491 694 303 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HENNEBONT (56) du 31 mars 2022, La Société ORCOM ANORIANT, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 13, boulevard du Général Leclerc à LORIENT (56100), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 350 032 132, et la Société ORCOM FIMOREC, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000,00 euros, dont le siège social est 21, rue Léonard de Vinci - ZAC du Parco à HENNEBONT (56700), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 491 694 303, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société ORCOM ANORIANT par la Société ORCOM FIMOREC. La Société ORCOM ANORIANT ferait apport à la Société ORCOM FIMOREC de la totalité de son actif, soit 574 216,11 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 488 544,91 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 85 671,20 euros. En rémunération de cet apport net, 652 parts nouvelles de 10,00 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société ORCOM FIMOREC à titre d'augmentation de son capital social de 6 520,00 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 79 151,20 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à TROIS (3) de la Société ORCOM FIMOREC pour VINGT-TROIS (23) de la Société ORCOM ANORIANT. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société ORCOM ANORIANT depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société ORCOM FIMOREC. La Société ORCOM ANORIANT sera dissoute de plein droit sans

liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LORIENT au nom des deux Sociétés le 14 avril 2022. Pour avis.

